

**DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE
SAINT MARTIN DE HINX**



**ARRÊTÉ MUNICIPAL
Portant réglementation de la circulation
Rue des Tuileries – Extension réseaux FTTH – SPIE CITYNETWORKS DAX.**

N° 2026_02_16AV1

Le Maire de Saint Martin de Hinx,

VU la loi N° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2221.4,

VU le Code de la Route et notamment les articles R.411-8, R.411-25 et R 411-28,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, huitième partie, signalisation temporaire approuvée par les arrêtés interministériels des 5 et 6 novembre 1992,

VU la demande de la Sté SPIE CITYNETWORKS sise à DAX – 40088, 12, avenue Jules LABAT, représentée par M. MESPLEDE Thomas, reçue le 06 février 2026, pour effectuer des travaux d'extension des réseaux FTTH sur la rue des Tuileries, du 16 février 2026 au 17 avril 2026 inclus.

Vu la permission de voirie délivrée par la Communauté de Communes MACS n° 2026-T-SMH-3743 du 16 février 2026, pour le compte du SYDEC,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et des ouvriers durant la période de travaux d'extension des réseaux FITH sur la rue des Tuileries, il convient de prendre toutes les mesures de sécurité liées à la circulation et au stationnement du 16 février 2026 au 17 avril 2026 inclus.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La société CITYNETWORKS est autorisée, du 16 février 2026 au 17 avril 2026 inclus, à procéder à la fermeture partielle de la rue des Tuileries.

À cet effet, une déviation sera mise en place :

au PK 0,50 de la rue de l'Europe vers la route de l'Océan ;

au PK 0,40 de la rue de l'Europe vers la route de l'Océan ;

au PK 0,20 de la route de l'Océan vers la rue des Peupliers ;

au PK 0,07 de la rue des Peupliers vers la rue des Saules.

Des panneaux « Route barrée » seront implantés au PK 0,00 et au PK 0,22 de la rue des Tuileries.

La Sté CITYNETWORKS assurera la signalisation de ses travaux par la mise en place d'un balisage conforme à la réglementation en vigueur.

Les véhicules de services, de secours, de soins médicaux, et les riverains, seront autorisés à circuler.

ARTICLE 3 : La Sté **M. CITYNETWORKS** doit informer les riverains de la rue des Tuileries avant le début des travaux par affichage, distribution de courriers, flyers, etc... en précisant les dates, la nature des travaux, les impacts (circulation, stationnement, accès) et un contact.

ARTICLE 4 : La signalisation relative aux dispositions de l'article 1 du présent arrêté sera fournie, mise en place et retirée par la société **SPIE CITYNETWORKS**. Elle sera entretenue par ladite entreprise du 16 février 2026 au 17 avril 2026 inclus.

ARTICLE 5 : La signalisation du chantier devra être conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre I Huitième partie- signalisation temporaire), approuvée par les arrêtés interministériels des 05 et 06 novembre 1992.

ARTICLE 6 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du chantier par l'entreprise **SPIE CITYNETWORKS**.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée :
Pour exécution à : La Sté **SPIE CITYNETWORKS** sise à DAX – 40088, 12, avenue Jules BASTIAT.

Pour information à :

- Brigade de Gendarmerie de Saint-Martin-de-Seignanx -Tarnos.
- Mr le Chef du Centre de Secours de St-Vincent-de-Tyrosse,
- Mr le Responsable de l'UTD – SOUSTONS,
- Mr le Président de la CC MACS,
- Mr le Président du SITCOM.

Diffusion sur le site internet de la commune.

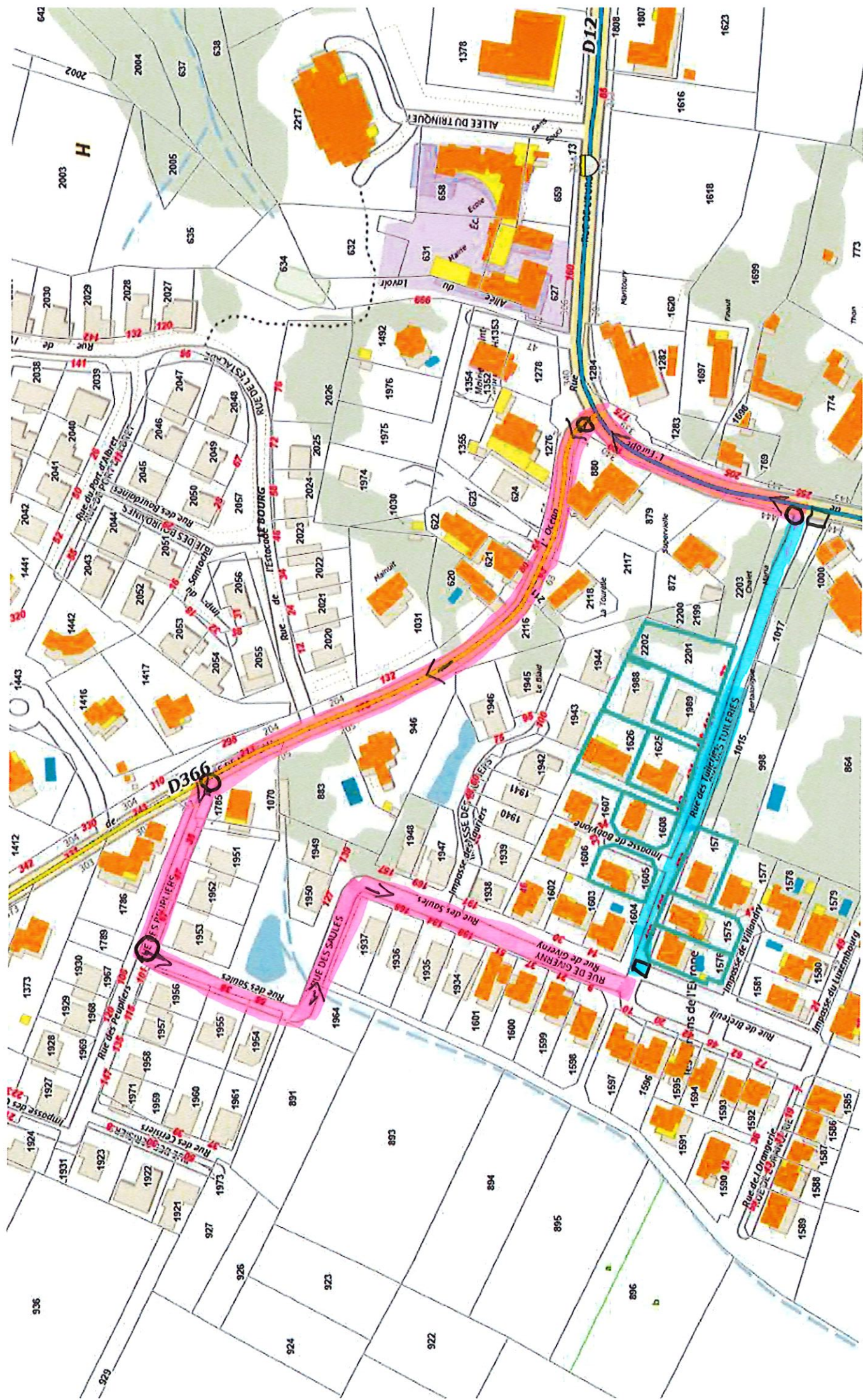
Fait à St-Martin-de-Hinx, le 16 février 2026.

Le Maire,



Alexandre LAPEGUE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois devant le Tribunal Administratif de PAU par envoi papier, dépôt sur place ou par le site www.telerecours.fr, à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'Etat dans le département.



○ ponneaux chimie Viana
□ ponneaux " route bauer "

new del Tutoring
deviations

